

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Rapport de minorité concernant la prise en considération de la motion Michel Bongard : « De l'eau pour les cultures vivrières de l'Afrique de l'ouest »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En préambule, nous tenons à souligner que nous partageons les préoccupations du dépositaire de cette motion quant au bien-fondé d'une aide au développement des pays les plus défavorisés de l'Afrique et saluons les initiatives prises dans ce sens par des institutions dont c'est le rôle, la mission. Reste que la forme à retenir pour ce type d'aide est sujette à discussion, le risque étant de tomber dans le piège du "protectionnisme économique", comme l'avait justement relevé un membre de notre Conseil, lors du développement de la motion en question en séance du 23 avril 2008. Apparemment, tel ne semble pas être le cas en ce qui concerne le projet proposé, tant mieux.

Par contre, plusieurs autres éléments nous ont incités à ne pas soutenir cette proposition, soit :

- D'abord parce que le Service des Eaux, dont nous sommes un des partenaires, ou plus exactement à qui nous avons délégué la gestion de toutes nos questions ayant trait à l'eau, agit à cet égard. Ce serait donc à lui de donner suite à la proposition en question, le cas échéant. Quoi qu'il en soit, cela met en évidence le fait qu'il ne serait pas opportun d'agir à plusieurs niveaux. D'ailleurs, et cela a été rappelé en commission, la DDC, organisation fédérale spécialisée et responsable en la matière, intervient elle aussi dans ces domaines à hauteur de frs 4,5 milliards par année.
- Les deniers publics récoltés par la perception de l'impôt doivent servir en priorité, dans le respect de la constitution cantonale, à développer des actions et assumer le coût de services et/ou d'investissements au profit de la population locale, en particulier à celui des plus défavorisés. Il nous paraît donc inadéquat d'affecter des fonds dans des actions à l'étranger en lieu et place des choix individuels et citoyens laissés au libre arbitre de chacun, d'autant plus que, comme mentionné, nous intervenons déjà au titre de collectivité à d'autres niveaux.
- Enfin, il y a encore cet argument avancé par le dépositaire de la motion qui dit que puisque nous avons refusé le préavis concernant l'installation de prises d'eau pour l'arrosage sur les quais, ce qui à son sens était d'ailleurs judicieux, nous devrions au moins, ce qui paraît peu cohérent et contraire au principe de séparation du traitement des objets, affecter le même montant à une action liée aux besoins d'eau dans le monde, soit au profit des pays défavorisés en la matière.

En conclusion, comme vous l'aurez compris, au vu des arguments avancés contre ce projet et présentés ci-avant, **Madame J. Baumann, Messieurs Buhozler, Posternak et le soussigné**, arrivés au terme des travaux de la commission à ce sujet, ont acquis la conviction qu'il fallait refuser cette motion et vous invitent à faire de même.

Pierre Rochat
Conseiller communal

Montreux, le 24 août 2008.